République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-129-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

N° 129/22

Le Président certifie

- Oue la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Réseau de chaleur Amancey: Nouveaux tarifs et règlement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
 Présents titulaires 	65
- Absent(e)s:	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour:	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, Le vingt-six septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Merey Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

> Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à

Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie Procuration

LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel

PERNIN à Philippe MARECHAL

Suppléé(e)s Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC

Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Excusé(e) Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine

VERNEREY

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel

DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Absent(e)s Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le réseau de chaleur dessert 28 abonnés sur la commune d'Amancey, il est encadré par un règlement de service relatif « à la production et à la distribution de chaleur », Vu le règlement de service entré en vigueur par délibération du 26 mai 2015 par

l'ex CCALL, gestionnaire à l'époque, et arrivant à échéance,

Il convient de renouveler ce règlement de service qui prévoit certaines modifications comme une révision des tarifs à la hausse et des révisions de prix pour le fioul et les plaquettes forestières.

Par ailleurs, la durée de ce règlement est portée à 8 ans, renouvelable une fois pour une durée de cinq ans.

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le règlement de service en annexe pour une durée de huit ans renouvelable cinq ans et l'application des nouveaux tarifs comme suit :

79,25 € TTC/MWH R1 Consommation:

75,12 € HT/MWH

61,32 € TTC/KW/AN R2 Abonnement:

58,12 € HT/KW/AN RÉPARTI SUR 10 MOIS

5,812 € HT/KW MENSUEL

Fait et délibéré en séance, le 26